Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit de puisage

Par Dd69

Bonsoir je reviens vers vous pour un droit de puisage j ai vu mon notaire elle me dit que vu que je dois passer mon tuyau chez mon voisin je ne peut pas puiser l eau mais sur l acte de vente rien ne m interdit de puiser l eau avec un pompe merci de vos réponses

---
Par LaChaumerande

Bonsoir

Vous auriez dû poster sur le sujet déjà ouvert
[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/urbanisme/servitude-de-puisage-t40968.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/urbanisme/servitude-de-puisage-t40968.html[/url]

Cela facilitera l'obtention de réponses.